



Mitglied

**KESSELINSPEKTORAT
INSPECTION DES CHAUDIÈRES**

Richtistrasse 15, CH - 8304 Wallisellen, Tel. 044 877 61 11, Fax 044 877 61 75



Wallisellen, **02.03.2020**

Valable jusqu'au: illimité

(voir durée de validité)

Adéquation de la protection de l'eau selon CCE

KVU 111.007

Récipient de stockage en plastique liquides dilués dans l'eau

SVTI-Nr.: SM 305367

Sujet

Petits réservoirs à paroi simple en polyéthylène haute densité (PE-HD) sans des bandages, avec un volume utile de... type "EUROLENTZ":

- 700 Lt. (750 TELB66)
- 1000 Lt. (1000 TELH66)
- 1000 Lt. (1000 TELB72)
- 1500 Lt. (1500 TEL 72)
- 2000 Lt. (2000 TEL 72)

Champ d' application

Les petites cuves peuvent être utilisées en combinaison avec les cuves de type

"EUROLENTZ KOMFORT ou KOMFORT-BASIC"

conformément Aptitude à la protection de l'eau, **KVU 211.007** pour le stockage de liquides polluants pour l'eau, qui ont un Point d'éclair > 55 °C ou ne sont pas inflammables.

Admissible pour les biens stockés, voir page 3.

Ne peut être stocké que dans des bâtiments (protégés contre UV), ne pas installé dans les zones d'ATEX (de gaz) 0 ou 1.

Date de validité

Ce document est valable sans restriction, à condition que les points suivants soient remplis (Base KVU 111.007.14-1) :

- Aucune modification de la conception;
- Aucun changement dans le processus de fabrication;
- Validité de la norme dans la version "EN 13341:2005+A1:2011";

Si l'une des exigences ci- dessus ne s'applique plus, le document perd immédiatement sa validité.

Un renouvellement ultérieur est possible sur demande.

Travail principal

Succursale

Propriétaire de document et le fabricant

RIKUTEC France S.A.S.
2a route de Sarreguemines
F - 67320 Drulingen

RIKUTEC Iberia, S.A.U.
Poligono Industrial de Lantarón, parcelas 15
SP - 01213 COMUNION (Álava)

Notes

Ce document remplace le certificat CCE (KVU); KVU 111.007.14-1. Le numéro de la CCE (KVU) doit être indiqué dans les instructions de montage et d'utilisation, dans les procès-verbaux d'essai et sur la plaque signalétique. Ce qui est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Base juridique (à partir du 01.01.2020)

- Article 22 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (loi sur la protection de l'eau, GSchG);
- Article 32a de l'ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (GSchV);
- Directives de la CCE (KVU): "Directives générales" (janvier 2019) (1.10 Preuve de l'aptitude à la protection de l'eau);
- Lignes directrices de la CCE (KVU): "Ligne directrice 1" (décembre 2018);
- Brochure CCE (KVU) K1: Petits chars (2019);

Autres principes techniques applicables

- SN EN 13341+ A1, 2011: Réservoirs fixes en thermoplastiques pour le stockage hors sol de fiouls domestiques, de kérosène et de diesel- réservoirs. En polyéthylène moulé par soufflage et par rotation et en polyamide 6 polymérisé anioniquement moulé par rotation - Exigences et méthodes d'essai;
- Règles de technologie du CCE (KVU) pour les petits réservoirs en polyéthylène dur produits dans les Procédé d'extrusion-sufflage de 1993 (tel qu'utilisé pour le moulage par rotation);
- Certificat d'essai KVS Nr. 111.02.00 du 22.06.2000 comprenant les documents qui y sont prévus, tels que la déclaration de matériaux, la description de la conception et de la fabrication, la déclaration de contrôle interne et externe, les dessins, le rapport d'essai, le marquage, le transport, les instructions de montage et d'utilisation;
- Certificats d'essai Nr. 37430/99, 37431/99, 37432-99, 37434/99, 40554/00 et 46212/01 pour les différents types de citernes du Süddeutsches Kunststoffzentrum, Würzburg;
- Les plans de construction;

Caractéristiques des produits documentés**Matériel**

Les réservoirs sont fabriqués en polyéthylène haute densité (PE-HD). Le matériau utilisé est un composé stabilisé aux UV, l'Alcudia 49070 UV. Les caractéristiques des matériaux sont indiquées dans les certificats d'essai du Süddeutsches Kunststoffzentrum et doivent être respectées.

Tapez

Les petits réservoirs sans bandage (dont quatre buses dans la partie supérieure) sont installés dans la procédé d'extrusion-soufflage. Les conteneurs peuvent être utilisés pour le stockage de liquides sans pression, à une température de fonctionnement maximale de 30°C. Des réservoirs de même taille peuvent être assemblés en systèmes de réservoirs. Ils doivent toujours être reliés au bas des poignées de transport et au haut des buses extérieures au moyen d'entretoises. Les systèmes de remplissage et de retrait ne sont pas couverts par ce document. L'utilisation des réservoirs pour le stockage d'autres produits que ceux mentionnés dans le présent document les liquides polluants pour l'eau nécessitent une preuve de résistance distincte sur l'Expert technique de la CCE (KVU).

Equipement des réservoirs et fonctionnement

Indicateur de niveau de remplissage

Une horloge à aiguille avec flotteur dans le tube de guidage indique le niveau. Le niveau maximal est indiqué à 95 % du volume de la cuve.

Ligne d'égalisation des pressions

Chaque réservoir dispose d'un évent qui est efficace en permanence. Une autre conduite d'égalisation de la pression (diamètre minimal de 50 mm) doit être prévue pour les marchandises stockées qui forment une phase gazeuse, au moins pendant le remplissage de la citerne, au moyen d'un dispositif de neutralisation.

Une surpression et une dépression inadmissibles ainsi que des contraintes inadmissibles sur la paroi du vaisseau doivent être évitées.

Biens stockés autorisés

Les réservoirs sont adaptés aux liquides suivants, dangereux pour l'eau:

Le mazout de chauffage EL selon la norme DIN 51603-1;
fioul DIN 51603-6 EL A Bio 5 à 15 selon SPEC 51603-6 avec ajout de FAME selon DIN EN 14214 sans composants alternatifs supplémentaires, uniquement en inhibiteur de perméation des conteneurs équipés (fluorés);
Carburant diesel selon la norme DIN EN 590, uniquement dans des conteneurs à perméation inhibée;
Ester méthylique d'acide gras selon la norme DIN EN 14214 (biodiesel), uniquement en inhibiteur de perméation des conteneurs équipés;
Huiles lubrifiantes, huiles hydrauliques, huiles de transfert thermique Q alliées ou non alliées avec un point d'éclair > 55 °C;
Huiles lubrifiantes, huiles hydrauliques, huiles caloporteuses Q utilisées, point d'éclair > 55 °C; l'exploitant doit pouvoir prouver l'origine et le point d'éclair;
Les huiles végétales, telles que l'huile de coton, l'huile d'olive, l'huile de colza, l'huile de ricin ou l'huile de germe de blé, en toute concentration, qui ne sont pas utilisées comme denrées alimentaires ou pour la production de denrées alimentaires;
L'éthylène glycol (CH ₂ OH) comme antigel de radiateur;
Produits photochimiques, disponibles dans le commerce, en concentration d'utilisation (neufs et usagés) avec une densité maximale de 1,15 g/cm ³ ;
Eau ammoniacale (solution) NH ₄ OH, jusqu'à la solution saturée;
Solution d'urée pure à 32,5 % comme agent réducteur de NOX (AdBlue) selon la norme DIN 70070, avec une densité maximale de 1,15 g/cm ³ ;

La température de fonctionnement peut être de 30 °C au maximum, des dépassements de température de 10 K à court terme étant autorisés.

Test des Réservoirs par le fabricant

Contrôle de la production en usine

Afin de garantir une qualité constante des petits réservoirs fabriqués, un contrôle de la production doit être effectué dans l'usine de fabrication. Outre les tests de construction et d'étanchéité suivants, cela comprend également le contrôle des matériaux / produits semi-finis et de la Caractéristiques des matériaux.

Les résultats de ce contrôle de la production doivent être documentés et au moins 10 ans à garder. En même temps, le type, le numéro de série et la date de fabrication des de petits réservoirs à enregistrer. Il doit être possible de consulter les journaux à tout moment.

Inspection des constructions

Le fabricant doit effectuer un contrôle de la conception de chaque réservoir:

- Inspection visuelle de l'état de la paroi du réservoir au moyen d'une radioscopie;
- l'inspection visuelle des zones où les inserts et les soudures sont assemblés;
- détermination du poids du réservoir;
- le contrôle de l'épaisseur de la paroi au moyen de mesures par ultrasons;

Test d'étanchéité

Un test d'étanchéité à l'air est effectué sur chaque réservoir. Les faces latérales sont soutenu. Une pression de 100 mbar (10 kPa) est appliquée en 30 s. Il est appliqué pendant 170 s stabilisée. L'exigence d'étanchéité est satisfaite si la pression n'a pas chuté de plus de 0,3 mbar (30 Pa) dans le temps d'essai de 25 s.

Test de résistance

Le test de résistance a été effectué par le SKZ et est vérifié et confirmé par la géométrie et l'épaisseur de la paroi.

Protocoles d'essai du fabricant de réservoirs

Pour chaque réservoir, le fabricant doit établir un rapport d'essai signé et juridiquement contraignant dans lequel la performance et le respect de la construction et de l'épreuve d'étanchéité sont confirmés. Il est remis au propriétaire de l'installation

Contrôle externe

Le contrôle de la production en usine doit être vérifié tous les 6 mois par une inspection tierce partie.

Transport, installation et exploitation des petites citernes

Le stockage intermédiaire (à l'extérieur pendant six mois maximum), le chargement, le transport et l'installation des réservoirs ne peuvent être effectués que par des personnes compétentes. Les instructions du fabricant doivent être appliquées. Ils doivent être disponibles dans la langue officielle correspondante.

La fragilité des chars doit être prise en compte. Ils doivent être installés à l'abri des "rayons UV".

La surface d'appui des petits réservoirs doit être horizontale, plane et porteuse. Le système et les composants du système doivent être disposés de manière à permettre un fonctionnement et un entretien corrects sans difficulté. Le système doit être librement accessible à l'avant, c'est-à-dire "marchable", normalement 50 cm. La distance entre le petit réservoir et le plateau de collecte doit être d'au moins 15 cm à l'avant pour permettre un contrôle visuel des fuites éventuelles.

Si plusieurs petits réservoirs sont installés dans plusieurs bacs de collecte les uns à côté des autres, ils doivent être reliés à l'avant et à l'arrière par des entretoises à la hauteur des poignées de transport.

Si plusieurs petits réservoirs sont reliés entre eux par une conduite d'extraction commune, une "séparation hydraulique" doit être mise en œuvre au moyen d'un raccord de commutation et d'un double clapet anti-retour à bille.

Tests des petits réservoirs sur le site d'installation

Dans le cadre de la réception ou avant la mise en service, l'entreprise responsable de l'installation du système de réservoirs doit vérifier la fonctionnalité des réservoirs. Des rapports d'essai doivent être établis sur l'installation correcte, l'étanchéité et l'efficacité fonctionnelle de ces composants du système dans l'ensemble du système et remis au propriétaire du système dans la langue officielle concernée.

Opération

Les petits réservoirs ne peuvent être remplis qu'à la main avec un pistolet. Le débit ne doit pas dépasser 200 l/min. Le matériel stocké peut avoir une température de remplissage maximale de 60 °C. La température maximale de stockage d'un liquide de stockage ou de l'environnement du réservoir ne doit pas dépasser 40 °C.

Les marchandises stockées ne doivent pas contenir de solvants ou d'autres composants dont le point d'éclair est inférieur à 55 °C.

Maintenance et inspection

Le titulaire de ce document doit s'assurer que le propriétaire de l'installation est en possession de toutes les instructions relatives au fonctionnement, à l'entretien et à l'inspection des citernes. Ces instructions doivent être disponibles dans la langue officielle appropriée.

Marquage des petits réservoirs

Chaque citerne individuelle doit être marquée de manière permanente et lisible à un endroit bien visible au moyen d'une plaque signalétique comportant au moins les informations suivantes

- Numéro du document; CCE, **KVU 111.007**
- Titulaire du document;
- Fabricant et entreprise d'installation qualifiée avec service de garde et numéro de téléphone;
- Désignation du type et numéro de série, date de fabrication;
- Matériau : Polyéthylène haute densité (PE-HD)
- Données d'exploitation : Volume nominal, température admissible, pression de fonctionnement: "non pressurisé"
- Les marchandises stockées approuvées et leur concentration;
- Brève notice d'utilisation comprenant deux notes:
 - 1) "Installation à l'extérieur non autorisée" et
 - 2) "niveau admissible" (le niveau maximal doit être indiqué sur la cuve);
- Marquage ATEX (si nécessaire), mise à la terre électrique;

Dispositions spécifiques

Température de mélange dans le réservoir lorsqu'il est rempli avec un matériau de stockage chaud: max. 60 °C pendant une courte période;

- Température permanente de la matière stockée et de l'environnement du réservoir: maximale 40 °C;
- Si les citernes - pour des raisons de dangerosité des marchandises stockées - sont remplies d'un sont remplies par une canalisation connectée en permanence, elles doivent être remplies de être équipé de dispositifs de protection supplémentaires;
- Pour le stockage de marchandises non énumérées ci-dessus, une preuve de résistance distincte doit être présentée à l'expert de la CCE (KVU);
- Les réservoirs ne peuvent être installés qu'à l'intérieur des bâtiments, mais pas dans les zones dangereuses des zones 0, 1 et 2 de gas;
- L'installation dans la zone de protection des eaux souterraines S3 est soumise à autorisation;
- Ce document n'est valable que pour l'objet testé. Les modifications sont soumises à les experts de la CCE (KVU). Ils doivent être évalués sans délai.

L'expert selon la CCE (KVU)

SVTI - Inspection des chaudières, laboratoire d'essai reconnu



Wolfgang Helbling

Responsable des marchandises dangereuses



Michael Lienert

Expert Installations de réservoirs

Annexe 1 : Exemples de différentes tailles et combinaisons

